

Délibération n°019/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 5 MARS 2024

Date de convocation : 26/02/2024

Nombre de présents : 53

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 67

Date d'affichage : 26/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq mars à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-six février deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BOISARD Jean-François, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, DA SILVA MOREIRA Paulo, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERMAIN Robert, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JASKOT Richard, KOTOVTCHIKHINE Michel, LAMOUR Frédéric, LEGER Jean-Marc, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PICARD Christine, POUILLLOT Denis, PROT Michel, RAMEAU Etienne, RENAUD Patrice, REVERDY Gilles, RIGAUT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BROUSSEAU Chantal (suppléant M. Lamour), CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Boisard), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Jean Massé), GIROUX Jean-Marc (pouvoir à Mme Cordier), JACQUOT Brigitte, JARD Nathalie (pouvoir à Mme Saulnier), JAVON Fabienne (pouvoir à M. Roy), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Corde), LEPRÉ Sandrine (pouvoir à M. Vandaele), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), MÉNARD Elodie (pouvoir à Mme Mellin), PRIGNOT Roger (pouvoir à Mme Michel), RAVERDEAU Chantal (pouvoir à M. Germain), REVERDY Chantal, SANCHIS Jean-Pierre (pouvoir à M. Drouhin), VUILLERMOZ Rose-Marie, XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Grosjean).

Délégués absents : ABRY Gilles, CONTE Claude, CORDET Yannick, COUET Micheline, FERRON Claude, GUILLAUME Philippe, LHOTÉ Mireille, PAURON Éric, PERRIER Benoît.

Secrétaire de Séance : M. Jean MASSÉ

OBJET : Reversements conventionnels aux communes membres 2024

- Vu la délibération n°251/2022 approuvant le reversement d'une part de l'IFER photovoltaïque aux communes pour 2022,
- Vu la délibération n° 364/2017 du 30/10/2017, portant modalité de reversement partiel de fiscalité aux communes sur lesquelles sont implantées des éoliennes,
- Vu le retour de la compétence enfouissement des réseaux d'éclairage public aux communes de la Nièvre,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances,
- Sur proposition du Président,

Délibération n°019/2024

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (67 voix pour) :
- Décide de fixer le montant des reversements conventionnels 2024 comme suit :

COMMUNES	Reversement fiscalité éolienne 2023 (30% IFER)	Enfouissement des réseaux d'éclairage public 2024	Reversement 30% IFER photovoltaïque 2023	Reversement aux communes 2024
BITRY		4 007,00		4 007,00
BOUHY	7 882,50			7 882,50
DAMPIERRE SOUS BOUHY	11 823,60	4 354,00		16 177,60
ETAIS-LA-SAUVIN			293,70	293,70
LES HAUTS DE FORTERRE	10 281,60			10 281,60
MERRY-SEC	13 708,80			13 708,80
MIGÉ	17 563,50			17 563,50
OUANNE	34 272,00			34 272,00
SAINT-AMAND-EN-PUISAYE		4 724,00		4 724,00
SAINT-VERAIN		1 499,00		1 499,00
MONTANT TOTAL	95 532,00	14 584,00	293,70	110 409,70

- Dit que le versement interviendra en une seule fois,
- Charge le Président de signer tout acte relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

